Puy-de-Dôme ➔ Actualité

OBSÈQUES ■ Les 120 établissements funéraires du Puy-de-Dôme sont concernés par la loi votée le 16 février

Des devis types consultables en mairie

Vers une simplification et une meilleure transparence en matière d'obsèques ? La nouvelle loi rend sceptique la profession, à laquelle on impose le dépôt de devis en mairie.

Lydia Berthomieu

La loi 2015-177 adoptée le 16 février dernier va, c'est certain, faire parler d'elle. Relative à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, elle oblige les sociétés funéraires à déposer un devis type auprès des communes où elles ont leur siège, ainsi que dans celles de plus de 5.000 habitants.

« C'est une très bonne nouvelle pour connaître ce qui se fait dans un secteur donné », commente Michel Séronde, gérant de Écoplus Funéraire à Clermont-Ferrand. Mais ce n'est pas là un avis unanime.

FUNÉRAILLES. La nouvelle loi a vocation à informer et mieux protéger les familles endeuillées. PHOTO D'ILLUSTRATION THOMAS JOUHANNAUD

De nouvelles dispositions qui divisent

« Cette mesure n'est pas adaptée. Les professionnels du secteur devront proposer un seul devis et seront accusés de tromperie. Alors que le but recherché est la transparence », s'indigne Richard Féret, directeur général de la Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie (CPFM).

Un seul devis ne reflète pas la pluralité des situations. Les familles devront donc, malgré tout, contacter les sociétés de pompes funèbres pour avoir toutes les informations nécessaires ».

Cette disposition s'intègre dans le sillage de la loi du 19 décembre 2008, qui obligea les opérateurs funéraires à établir, à compter du 1er janvier 2011, des devis types de prestations funéraires. Ceux-ci se présentent sous la forme d'un tableau recensant les prestations proposées. Cependant, selon une enquête réalisée par UFC-Que Choisir, 52 % des établissements funéraires indépendants ne seraient pas réglementaires sur les devis types.

Selon Michel Kawnik, président de l'Association française d'information funéraire (Afif), « les devis types ne sont pas respectés par 97 % des entreprises. 80 % d'entre elles n'apprécient pas ce qui va dans le sens de la transparence ». Pourtant, l'objectif ici visé est d'aider les familles à faire leur choix en toute connaissance de cause. « Hormis sur la forme, il n'y a aucune indication, notamment sur les prestations obligatoires ou non. Et la question de la mise à jour se pose. En 2013, le taux de TVA a changé trois fois, que ferat-on dans ce cas ?, questionne Richard Féret. C'est une loi bien intentionnée mais vide de sens ». Il y a donc un problème de méthode. « Normalement, on devrait applaudir toute nouvelle loi. Mais c'est tellement compliqué et peu précis que ce n'est pas plus simple pour les familles, constate Michel Kawnik. Tout est finalement fait pour que celles-ci soient perdues et que les lobbies funéraires fassent croire à l'urgence de la situation ».

L'Afif, association indépendante, propose donc des conseils gratuits et simples pour faire un choix avisé. « Je compatis avec les mairies. Cela va être ingérable pour elles », annonce encore le président de la CPFM. Car avec cette loi, elles assureront de nouvelles compétences et deviendront des « points d'information » en matière d'obsèques.

Mélange des genres

« C'est un mélange des genres. Là, les mairies entrent dans le domaine commercial et sortent de leur rôle de neutralité », regrette Pierrette Daffix-Ray, présidente de l'Association des maires du département. À la mairie de Clermont-Ferrand, « on est assez favorable à une simplification, souligne Marie-Laure Gardet, en charge du pôle funéraire. Mais pour le moment, on n'a aucune information ».

Il faudra donc attendre que tout se mette en place pour connaître les effets de cette loi. Mais à l'heure actuelle, beaucoup s'interrogent déjà sur son utilité. ■

(*) Plus d'infos sur le site www.afif.asso.fr.

EN CHIFFRES

3.350 euros

C'est le prix moyen d'une inhumation à Clermont-Ferrand, selon une enquête de UFC-Que Choisir Clermont-Ferrand datant de janvier 2015 (3.602 euros pour une crémation). Mais les prix varient du simple au triple, allant jusqu'à plus de 6.000 euros.

BEAUMONT ■ Le syndicat réuni en congrès départemental

La FSU planche sur l'avenir

Beaumont a été le lieu de rassemblement, vendredi, du 2e congrès départemental de la Fédération syndicale unitaire (FSU), organisé par le secrétaire du Puy-de-Dôme, Patrice Diaz, avec la participation de la Ville de Beaumont.

La FSU était représentée, sur le plan national par Michel Angot, secrétaire national, et Claude Delétang, secrétaire départemental.

La FSU regroupe une vingtaine de syndicats, dont la branche territoriale, réunissant les employés municipaux. À l'échelle nationale, on dénombre plus de 10.000 agents territoriaux encartés ; au plan départemental, ils sont plus d'une centaine. Le but de ce congrès était de présenter les grandes orientations à définir pour les quatre prochaines années, période sur laquelle sont renouvelées les instances. ■

DÉBATS. Cette réunion a été l'occasion de discuter des orientations pour les quatre prochaines années.

FLASH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ■

Cébazat

Suite à la présentation de leurs candidatures, dans notre édition de lundi, Corinne Acheriaux et Philippe Deligne, liste de gauche soutenue par la majorité départementale (PS, PRG, DVG), ont tenu à préciser qu'ils avaient été tous les deux réélus conseillers municipaux en 2014 à Cébazat. ■

ASSOCIATION ■

Le Secours catholique a besoin de bénévoles

Les congés d'été approchant et pour offrir des vacances à tous, le pôle « Gestion de l'accueil familial de vacance » de la délégation Auvergne-Cantal-Puy-de-Dôme du Secours catholique recherche des bénévoles.
Leur mission sera de participer à l'ensemble des activités et des équipes ; de s'assurer du bon fonctionnement de l'activité ; de rechercher des familles de vacances et d' assurer la liaison entre celles-ci et les familles des enfants « vacanciers ». Il leur est demandé d'être disponible de façon régulière, avec une disponibilité pendant la période estivale.
Le bénévolat basé à Clermont-Ferrand.
Contact : cantalpuydedome@secours-catholique.org.
Tél. 04.73.98.27.37. ■

PERMANENCES ■ **Accueil de l'assurance retraite Auvergne**

L'assurance Retraite Auvergne accueille les retraités et futurs retraités du régime général et les renseigne sur les droits ou futurs droits à la retraite. Afin de ne pas retarder son traitement, il est important de déposer sa demande de retraite au moins quatre mois avant la date de départ choisie (six mois pour les carrières longues). Pour prendre rendez-vous avec un conseiller-retraite ou pour toute information retraite, appeler le 3960 (prix d'une taxe locale depuis un poste fixe) ou 09.71.10.39.60 pour les appels de l'étranger, des box et des mobiles. Un rendez-vous sera proposé au plus tôt compte tenu des créneaux disponibles. Les modalités d'accueil sont les suivantes :
Clermont-Ferrand : à l'agence Retraite Clermont République (av. de la République, siège Carsat), uniquement sur rendez-vous.
Cournon d'Auvergne : à la Maison des Citoyens, 15 impasse des Dômes, le troisième mardi du mois de 8 h 30 à 12 heures.
Pont-du-Château : à la Maison de la famille, 4 rue Roger-Prat, le premier mercredi du mois uniquement sur rendez-vous.
Vic-le-Comte : à la mairie, place de l'Hôtel-de-Ville, le quatrième vendredi du mois de 8 h 30 à 12 heures. ■